



L'OFFENSIVE SALARIALE... C'EST MAINTENANT !

La CGT refuse le marasme salarial.

Elle revendique une nouvelle grille avec la revalorisation des salaires et des garanties de progression salariale pour tous les cheminots statutaires et contractuels.

Rejoignez les syndicats de site CGT pour vous informer de vos droits, débattre et passer à l'offensive.

Face aux mobilisations locales des cheminots, la direction du GPU SNCF vient d'ouvrir des discussions sur la grille des salaires uniquement pour les cheminots statutaires à la SNCF, sans même garantir de revalorisation.

L'INSTRUMENT DE LA DIVISION DES CHEMINOTS

La CGT n'est pas et ne sera jamais l'instrument de la division des cheminots.

Avec la fin du recrutement au statut et les mécanismes de la grille actuelle, les cheminots au cadre permanent voient leur progression salariale (en position de rémunération) ralentir.

Les cheminots « contractuels » sont, quant à eux, livrés à la jungle « salariale » sans grille de salaire, sans reconnaissance des diplômes, des formations, de l'expérience et sans mécanisme de progression salariale.

Depuis la validation de l'accord Classifications et Rémunérations de la branche ferroviaire, leur progression salariale dépend d'une enveloppe « salariale » distribuée en fonction des choix de leur hiérarchique, sans aucun contrôle.

Certaines organisations syndicales font la promotion de ce système de redistribution et estiment que chaque cheminot doit aller chercher individuellement son « dû » lors d'entretiens individuels.

Il s'agit alors de vendre au mieux son travail, son comportement, sa souplesse et même sa docilité sur la mise en œuvre des politiques de productivité.

C'est la consécration de toutes les formes de discriminations et la source de toutes les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

La direction a ainsi son levier pour diviser les cheminots et peser à la baisse sur les salaires.

PAS DE SOUS-SALARIÉS, PAS DE SOUS-CHEMINOTS

Pour la CGT, les cheminots au statut et les cheminots contractuels doivent bénéficier d'une même grille des salaires.

C'est la condition pour améliorer les progressions salariales des cheminots au statut et c'est indispensable pour la reconnaissance salariale des cheminots contractuels.

Ils travaillent tous dans les mêmes conditions, dans les mêmes métiers et subissent toutes les politiques salariales d'austérité.



UNE GRILLE SALARIALE CGT POUR TOUS

Dans les discussions qui s'engagent sur la grille des cheminots statutaires, la direction du GPU SNCF tente de noyer le poisson.

Elle vise, par un simple ripolinage de la grille, à diviser encore davantage les cheminots sans revaloriser les salaires.

La CGT revendique :

- UNE GRILLE UNIQUE POUR TOUS LES CHEMINOTS STATUTAIRES ET CONTRACTUELS ;
- UN PREMIER NIVEAU DE SALAIRE DANS CETTE GRILLE (sans diplôme, sans formation, sans expérience et sans ancienneté) À 2000 EUROS BRUT PAR MOIS ;
- UNE PROGRESSION SALARIALE AUTOMATIQUE : garantissant au minimum le doublement du salaire sur la carrière ;
- DES GARANTIES SUR LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE NON SOUMISES A L'ARBITRAIRE PATRONAL AVEC AVANCEMENT AUTOMATIQUE ;
- LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ET DES FORMATIONS au recrutement comme en cours de carrière ;
- UN 13^e MOIS POUR TOUS.

ORGANISÉS EN PROXIMITÉ DANS NOS SYNDICATS DE SITE POUR GAGNER

La revendication de grille portée par la CGT ne peut être gagnée que si les cheminots se rassemblent, s'unissent, s'organisent pour se mobiliser massivement et faire plier la direction.

C'est le rôle de nos syndicats de site CGT : informer, débattre, construire et organiser les mobilisations pour gagner.

Ce sont les mobilisations locales qui ont conduit certaines directions locales à répondre à des revendications sur la rémunération.

Ce sont également ce foisonnement de mobilisations locales et leurs convergences qui ont contraint la direction nationale du GPU SNCF à ouvrir les discussions sur la grille salariale.

**DANS TOUS LES CHANTIERS, LES
ATELIERS, LES GARES, LES DÉPÔTS ...
AVEC LES SYNDICATS DE SITE CGT,
HAUSSONS LE TON,
PASSONS À L'OFFENSIVE
SALARIALE !**